

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 juillet 2023

Date de la convocation :

17/07/2023

Date affichage : 17/07/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_40

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Céline SER

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : NUMERISATION ET INDEXATION REGISTRES ETAT CIVIL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin d'améliorer la conservation des registres d'État-Civil et réduire la manipulation de ceux-ci, il envisage de faire numériser les actes d'état civil.

Il présente la proposition d'ADIC Informatique – 8, chemin de St Geniès – 30 700 UZÈS, devis n° 51009806 du 23/06/2023 pour un montant de 1 665,60 € TTC pour 1292 actes.

- Coût de la numérisation en atelier – ADIC Informatique : 0,30 € l'acte HT
- Coût du traitement et indexation - ADIC Informatique : 0,70 € l'acte HT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'intégration des ces actes dans le logiciel AGEDI pour un montant de 0,20 € l'acte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider le devis n° 51009806 du 23/06/2023 pour un montant de 1 665,60 € TTC de la société ADIC Informatique,
- **VALIDE** l'intégration des actes dans le logiciel AGEDI à 0,20 € l'acte,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette opération,
- **DIT** que les dépenses seront imputées au compte 21622 à l'opération n° 144 – informatique et matériel secrétariat, à hauteur de **3 500 €**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

